



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9405^e séance

Vendredi 25 août 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
Fédération de Russie	M ^{me} Zabolotskaya
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Gabon	M ^{me} Onanga
Ghana	M. Osei-Mensah
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/568)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/568)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M^{me} Natalia Gherman, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M^{me} Farida Khalaf, rescapée, militante et Présidente de la Farida Global Organization.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/568, qui contient le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de présenter le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/568).

Je tiens en premier lieu à présenter mes sincères condoléances aux gouvernements et aux citoyens de tous les États Membres qui ont souffert du terrorisme. En début de semaine, le Secrétaire général a participé à la célébration de la sixième Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Les terribles conséquences du terrorisme sur la vie et les moyens de subsistance de tant de personnes nous incitent à déployer des efforts conjoints pour prévenir et combattre ce fléau.

Les victimes et les personnes rescapées du terrorisme continuent de nous rappeler avec force qu'il importe de poursuivre nos efforts multilatéraux de lutte contre Daech et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le 19 juin, le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec le Groupe des Amis des victimes du terrorisme, a tenu une cérémonie au cours de laquelle a été planté au Siège l'arbre de la solidarité avec les victimes du terrorisme. Cet arbre sera un symbole intemporel et puissant de l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale à protéger et à promouvoir les droits des victimes du terrorisme.

Je suis heureux que la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Natalia Gherman, se joigne à moi aujourd'hui pour présenter ce rapport, que nos bureaux ont préparé conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Justin Hustwitt.

Comme le soulignent le présent rapport et les précédents, Daech et ses affiliés représentent toujours une menace grave dans les zones de conflit et les pays voisins. Le niveau de menace demeure toutefois faible dans les zones qui ne sont pas en proie à un conflit. Cette distinction analytique peut masquer la nature complexe, dynamique et propre à chaque pays du fonctionnement et de l'évolution de ces groupes, ainsi que leurs effets sur la paix et la sécurité internationales.

Dans certaines régions d'Afrique, la poursuite de l'expansion de Daech et des groupes qui lui sont affiliés, ainsi que l'augmentation du niveau de violence et de menace, restent très préoccupantes. L'affilié de Daech au Sahel devient de plus en plus autonome et multiplie les attaques au Mali, ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger. Les affrontements entre ce groupe et un affilié d'Al-Qaïda dans la région, auxquels s'ajoute le climat d'incertitude qui règne depuis le coup d'État perpétré au Niger, constituent un défi complexe et multidimensionnel. En République démocratique du Congo, les attaques commises par des groupes terroristes et d'autres groupes armés se sont aussi multipliées et les affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes terroristes se poursuivent. Dans l'est du pays, quelque 500 personnes ont perdu la vie du fait des violences terroristes. Le conflit et l'instabilité au Soudan suscitent également un regain d'attention sur la présence et les activités de Daech et d'autres groupes terroristes dans le pays.

En dehors de l'Afrique, la situation en Afghanistan est de plus en plus complexe, les craintes de voir des armes et des munitions tomber entre les mains de terroristes se concrétisant désormais. Les capacités opérationnelles de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan, entité affiliée à Daech et inscrite sur la Liste relative aux sanctions sous le nom de « Islamic State in Iraq and the Levant-Khorasan », se seraient accrues dans le pays, le groupe étant devenu de plus en plus ingénieux dans les attaques qu'il lance contre les Taliban et des cibles internationales. En outre, la présence et les activités d'une vingtaine de groupes terroristes dans le pays, conjuguées aux mesures répressives mises en place par les autorités de facto, à l'absence de développement durable et à une situation humanitaire désastreuse, posent des défis importants pour la région et au-delà.

Cette situation complexe persiste en dépit des initiatives fructueuses prises par les États Membres en matière de lutte contre le terrorisme. Des progrès ont été réalisés s'agissant de contrer les sources de financement et les cadres dirigeants de Daech, avec notamment la mort du chef de Daech cette année, confirmée par Daech même après la rédaction du rapport. Ces mesures ont eu un effet notable sur les opérations du groupe en Iraq et en République arabe syrienne, ainsi que dans d'autres pays. Les initiatives antiterroristes en Égypte, au Mozambique et au Yémen ont aussi permis de limiter considérablement la capacité du groupe de mener des opérations. Le risque de résurgence n'en demeure pas moins présent.

En réponse aux efforts de lutte contre le terrorisme, Daech a adopté des structures moins hiérarchiques et plus décentralisées en réseau, à l'instar d'Al-Qaïda, comme en témoigne la plus grande autonomie opérationnelle des groupes qui lui sont affiliés. Bien que peu d'éléments indiquent que les principaux chefs exercent un commandement et un contrôle sur les groupes affiliés régionaux, des liens subsistent sur les plans du financement ou de la propagande. Fait peut-être le plus marquant, la flambée de violence typique de Daech pendant le mois du ramadan n'a pas eu lieu cette année.

La situation dans les camps et les centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne, où sont détenues des personnes qui auraient des liens avec Daech et d'autres groupes terroristes, est déplorable depuis de nombreuses années et ne risque pas de s'améliorer de sitôt. Malgré l'accélération bienvenue du rythme des rapatriements, principalement par l'Iraq, des dizaines de milliers de personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants, sont toujours bloquées dans les camps et les

centres de détention, ce qui a des conséquences imprévisibles sur la sécurité régionale et internationale.

Je voudrais soumettre au Conseil, pour examen, quatre principales observations.

Premièrement, le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire, reste le fondement du succès de la lutte antiterroriste. Toute action contraire à ces obligations juridiques ne peut que saper les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le terrorisme. Pour être efficace, la lutte antiterroriste doit être fondée sur des approches inclusives et des mesures tenant compte des questions de genre.

Deuxièmement, les défis persistants posés par le terrorisme soulignent la nécessité d'ancrer fermement les initiatives antiterroristes dans des stratégies politiques de règlement des conflits qui alimentent le plus le terrorisme. La force seule ne peut pas conduire à des changements dans les conditions propices au terrorisme. En effet, l'emploi de la force, lorsqu'il ne repose sur aucune stratégie claire et qu'il n'est pas ancré dans le droit international, peut s'avérer contre-productif, alimentant la violence, aggravant les griefs exploités par les terroristes et créant des conditions propices à la prolifération des groupes terroristes. À cet égard, dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a préconisé des opérations antiterroristes de nouvelle génération, dirigées par des partenaires africains, qui seraient dotés d'un mandat du Conseil de sécurité établi en vertu du Chapitre VII et du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dont le financement serait assuré par des contributions statutaires. Ces opérations doivent être en phase avec l'ensemble des outils et mécanismes de réponse aux crises mis en place par l'ONU.

Troisièmement, en ce qui concerne la prévention, la nature de la menace posée par Daech souligne la nécessité d'une plus grande complémentarité entre l'action en matière de sécurité et les mesures préventives. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour donner la priorité aux efforts de prévention et augmenter sensiblement les investissements dans ce domaine. La mise en œuvre intégrée et équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies y contribuerait.

Enfin, l'évolution de la situation dans certaines régions d'Afrique est très préoccupante et a trait aux conflits et aux revendications locales existantes. Le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme organisé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le

Gouvernement nigérian, prévu à Abuja l'année prochaine, sera l'occasion de redoubler l'appui de la communauté internationale et de réfléchir à des approches transcontinentales pour faire face à la situation.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/298 sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a confirmé le consensus multilatéral de longue date sur la lutte antiterroriste. L'adoption de cette résolution doit nous rappeler que le consensus n'est pas facile à atteindre. Cependant, une fois atteint, il réaffirme l'unité des États Membres contre le terrorisme.

Pour combattre et prévenir le terrorisme, il faut une mobilisation à long terme, ainsi que des efforts continus et coordonnés. Je me félicite de l'appui exprimé par toutes les parties prenantes dans le cadre de la Semaine de la lutte contre le terrorisme organisée par l'ONU en 2023 à New York en faveur d'efforts multilatéraux dans la lutte contre le terrorisme. Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec les partenaires sur les grandes priorités identifiées dans le cadre de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. L'ONU, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, continuera d'apporter son concours aux États Membres dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gherman.

M^{me} Gherman (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement les membres du Conseil de cette occasion qui m'est donnée de leur présenter un exposé sur le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2023/568). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov d'avoir donné un aperçu du rapport, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de leur précieuse collaboration dans la préparation du rapport.

Comme il est clairement indiqué dans le rapport, Daech reste habile et ambitieux, malgré un contrôle territorial amoindri. Dans mon exposé, je soulignerai quatre tendances clefs qui marquent la période couverte par le rapport.

Premièrement, les activités terroristes ont continué à se produire principalement dans le contexte de conflits

existants. La fragmentation du paysage géopolitique, y compris la présence de groupes terroristes opérant dans plusieurs régions, l'apparition de nouvelles zones de conflit et la complexité croissante des situations de conflit armé ont créé des défis supplémentaires pour les États Membres et rendu plus difficile le règlement des conflits. Comme il est souligné dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, cette tendance exige d'adopter une approche globale qui intègre la recherche délibérée de la paix tout en s'attaquant aux causes profondes de la violence et aux conditions susceptibles de favoriser la radicalisation conduisant au terrorisme, plutôt que de continuer à se contenter de mesures excessivement sécuritaires dans la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le rapport salue les efforts continus déployés par les États Membres pour rapatrier leurs citoyens du nord-est de la République arabe syrienne, une première pour certains, ce qui est une avancée louable. Nous devons reconnaître les défis complexes auxquels les États Membres sont confrontés lorsqu'il s'agit de faire face à la situation désastreuse dans les camps du nord-est de la République arabe syrienne, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants associés aux combattants terroristes étrangers de Daech.

Dans le même temps, nous devons rappeler qu'il incombe aux États Membres de traduire les terroristes en justice et de faire preuve de coopération internationale dans les efforts qu'ils déploient à cette fin. Cela nécessite également des approches menées à l'échelle de l'ensemble de la société et de l'administration pour les poursuites, la réadaptation et la réintégration des combattants terroristes étrangers. L'ONU continue d'aider les États Membres confrontés à des difficultés liées au rapatriement de leurs ressortissants, notamment par le biais du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq. Ce cadre permet à l'ONU d'apporter son soutien en matière de protection juridique des enfants, de sécurité et de responsabilité des adultes, de services de réadaptation et de transition, et de réintégration.

Troisièmement, la présence opérationnelle de Daech dans certaines régions d'Afrique continue d'évoluer. Il est donc indispensable que l'ONU apporte un soutien adapté et global aux États Membres africains pour renforcer leur capacité à s'attaquer aux conditions sous-jacentes propices au terrorisme et à renforcer la répression pénale du terrorisme, la gestion des frontières et les efforts de lutte contre le financement du terrorisme.

Au cours de la période considérée, les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme ont renforcé leurs partenariats avec certains pays africains pour répondre à l'évolution des menaces, notamment en Afrique de l'Est et de l'Ouest et dans leurs environs, en particulier au Sahel. Les efforts des entités ont principalement consisté à combattre le commerce illégal des armes légères, à fragiliser le lien qui existe entre la criminalité organisée et le terrorisme, à empêcher les terroristes de se déplacer, à protéger les cibles vulnérables et à systématiser l'intégration des questions de genre et des droits humains dans les initiatives de lutte contre le terrorisme. Cette année, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), agissant au nom du Comité, a effectué ses premières visites d'évaluation générale au Bénin, en mars, et en République démocratique du Congo, en juillet. Les visites ont porté sur des aspects comme la menace terroriste, la lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, les interventions de justice pénale, la lutte contre le financement du terrorisme, les mesures de répression et la gestion des frontières, la coopération internationale, ainsi que les droits de la personne et la problématique femmes-hommes.

Quatrièmement, l'ONU a renforcé son action visant à ce que Daech réponde de ses crimes. À cet égard, la DECT a poursuivi son examen des cadres de justice pénale en vue d'améliorer l'application du principe de responsabilité aux actes de terrorisme conformément aux résolutions du Conseil et aux normes internationales qui s'y rapportent. Elle s'est alliée à l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit afin d'étudier des solutions de justice pénale pour les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre commise par un groupe terroriste désigné comme tel ou à motivation terroriste. D'après l'expérience des praticiens dans ce domaine et les points de vue de la société civile, il est clair que seules la justice et la lutte contre l'impunité peuvent nous permettre de commencer à dissiper la peur et à prévenir la dévastation que le terrorisme inflige aux personnes, aux communautés et aux nations.

Pour contrer efficacement la menace complexe que représentent Daech et d'autres groupes terroristes, nous devons tirer les enseignements du passé, tout en identifiant les menaces nouvelles et naissantes et en y remédiant. À cet égard, le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive continuent de travailler avec leurs partenaires pour déterminer de quelle manière les nouveaux outils et nouvelles applications technologiques, tels que l'intelligence artificielle générative, les systèmes

d'apprentissage automatique et d'autres plateformes émergentes qui reposent sur l'informatique, peuvent être mis à profit afin d'identifier les menaces et d'améliorer les capacités antiterroristes des États. Depuis l'adoption de la Déclaration de Delhi, la DECT consulte les partenaires de l'ONU, des laboratoires d'idées, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé en vue d'élaborer un ensemble de principes directeurs non contraignants à l'intention des États Membres, qui les aideront à prévenir, détecter et combattre l'emploi de techniques financières émergentes, de moyens informatiques et de drones à des fins terroristes.

Afin d'appuyer plus avant l'action des États Membres contre le financement du terrorisme, la DECT a également publié deux évaluations thématiques récapitulatives des lacunes et des domaines qui demandent plus d'efforts pour la bonne application des résolutions du Conseil de sécurité concernant le financement du terrorisme. Ces évaluations ont pour but d'éclairer la conception de programmes d'assistance technique ciblée et de renforcement des capacités par le BLT et d'autres organismes d'exécution et peuvent être consultées sur le site Web de la Direction.

J'insiste sur le fait qu'il est crucial d'inscrire nos mesures antiterroristes dans une approche globale de la lutte contre la menace du terrorisme. Nos efforts doivent reposer sur des données factuelles, s'adapter à chaque situation particulière, tenir compte des questions d'âge et de genre, être conformes aux principes touchant les droits humains et consacrer suffisamment de ressources à la prévention. En outre, nous poursuivrons nos échanges avec tout un éventail de parties prenantes, y compris les milieux universitaires et les partenaires de recherche, les responsables locaux et les chefs religieux, les organisations de la société civile, les représentants des femmes et des jeunes et le secteur privé.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de la DECT à s'acquitter dûment de son mandat sous la direction stratégique du Comité contre le terrorisme et à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Gherman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Khalaf.

M^{me} Khalaf (parle en arabe) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil de sécurité au nom des femmes yézidiennes, qui ont

subi la violence et l'oppression de Daech, et des femmes d'autres communautés marginalisées à travers le monde. Je remercie également la délégation des États-Unis au Conseil de sécurité de m'avoir invitée à transmettre ce message aujourd'hui.

Tout d'abord, avant d'entrer dans les détails, je voudrais me présenter brièvement. Je m'appelle Farida Khalaf et je suis Présidente de la Farida Global Organization. Je suis une rescapée yézidie des prisons de Daech du village de Kojo. Comme beaucoup d'autres femmes yézidiennes, j'ai été enlevée par des membres de Daech en août 2014. J'ai subi toutes les formes de violence : physique, émotionnelle et mentale. Quand j'avais 20 ans, j'étais une fille qui rêvait de terminer ses études, de fonder une famille et de mener une vie simple dans mon village de Sinjar. Mais le destin en a décidé autrement. Mes rêves ont pris fin aux mains et dans les prisons de Daech. Au lieu d'étudier, je suis devenue une esclave. Au lieu de fonder une famille, j'ai été vendue et achetée par des membres de Daech, comme des milliers d'autres yézidiennes qui ont subi les pires crimes après avoir été enlevées par Daech à Sinjar.

Je n'ai pas besoin de raconter aux membres du Conseil d'autres histoires sur les souffrances des femmes yézidiennes. Avant moi, M^{me} Nadia Murad a parlé de notre situation au Conseil (voir S/PV.9016), et de nombreuses femmes yézidiennes se sont exprimées sur les violences sexuelles et à caractère ethnique et sur les autres formes de souffrance physique perpétrées par Daech et d'autres groupes terroristes contre des milliers de femmes yézidiennes. Nombre de ces femmes, qui n'ont toujours pas été libérées, continuent de subir ces souffrances.

Les membres du Conseil ont peut-être entendu parler de ce qui est arrivé à mon peuple le 3 août 2014, lorsque les forces de Daech ont lancé un raid sur les quartiers yézidis de Sinjar. Je sais que la plupart des pays ont été informés de ces événements et des crimes qui ont été commis. Néanmoins, le génocide se poursuit aujourd'hui encore, et nous vivons actuellement la dixième année de génocide.

Je vais rafraîchir la mémoire des membres du Conseil avec des éléments qui prouvent que des efforts supplémentaires n'ont pas été déployés pour mettre fin au génocide, rendre la justice, reconnaître pleinement le génocide et créer un environnement sûr pour le retour des yézidis dans leurs foyers.

C'est au nom de l'humanité, de la paix et de la justice que je m'adresse aujourd'hui au Conseil de

sécurité. Mon message est un message d'humanité et un appel à remédier aux souffrances des femmes des communautés vulnérables et persécutées des minorités qui sont régulièrement soumises à la violence sans bénéficier de mécanismes de protection. La violence contre les femmes au Moyen-Orient, y compris en Iraq, n'est pas un phénomène nouveau et elle n'est pas apparue avec Daech. Elle existait à l'époque d'Al-Qaïda et d'autres groupes terroristes, qui maltraièrent les femmes qu'ils considéraient comme des proies faciles.

Je me présente aujourd'hui devant le Conseil de sécurité avec force et courage, et je ne parle pas seulement en mon nom. J'ai l'appui de ma famille et de la communauté yézidie, ainsi que des communautés locales et internationales qui viennent en aide aux femmes yézidiennes et sans lesquelles je ne serais pas aujourd'hui devant le Conseil. Sans citer de noms, de nombreux États à travers le monde ont apporté beaucoup à notre communauté en reconnaissant le génocide et en envoyant de l'aide humanitaire dans les camps. Toutefois, la réalité actuelle exige des efforts et une aide considérables pour que justice soit rendue et que Daech réponde de ses actes devant les tribunaux internationaux. Il reste encore beaucoup à faire pour garantir le retour en toute sécurité et dans la dignité des déplacés, et pour rechercher les personnes enlevées qui se trouvent toujours en captivité.

Les souffrances perdureront tant qu'il y aura des conflits armés, des guerres et des déplacements forcés. La seule façon de mettre fin à la violence est de garantir la justice et l'état de droit. Notre communauté continue de subir un génocide, qui en est à sa dixième année. Environ 2 700 personnes, dont des femmes et des enfants, sont toujours portées disparues et leur sort demeure inconnu. Si Daech n'est plus actif sur le terrain, où se trouvent ces personnes aujourd'hui ? Avec qui vivent-elles et dans quel pays ? Les régions et les pays concernés sont connus, mais aucun effort concret n'est déployé pour localiser et libérer ces personnes. Je le dis avec tristesse et regret.

Globalement, 70 % des yézidis sont toujours déplacés dans des camps qui n'offrent pas les conditions de base nécessaires pour vivre dans la dignité. Dix ans ont passé et la plupart des tentes n'ont toujours pas été remplacées. Les membres du Conseil peuvent se poser la question de savoir pourquoi ils restent dans des camps. La raison en est que leurs régions d'origine ne sont pas encore prêtes à les voir revenir. Elles demeurent le théâtre de conflits militaires, politiques et de sécurité. Aucun effort n'est fait pour fournir des réparations équitables. Les difficultés persistent sans que l'État n'intervienne officiellement.

Aucun effort réel, que ce soit au niveau local ou international, n'est fait pour régler la question des déplacements et pour mettre en place des mécanismes permettant aux personnes déplacées de rentrer chez elles dans la dignité et la sécurité.

Les déplacements prolongés engendrent des problèmes et des difficultés d'ordre psychologique et éducatif, en particulier pour les femmes, ainsi que la perte d'espoir et de confiance dans le présent et l'avenir. Telle est la situation de nombreuses communautés dans le monde, dont les yézidis, qui vivent leur dixième année de déplacement.

Tous ces problèmes expliquent l'augmentation du nombre de migrants. Ceux-ci ont le droit légitime de chercher un refuge sûr là où leur identité religieuse et raciale est respectée et protégée. De mon point de vue, ils devraient également avoir le droit de demander l'asile dans les États de leur choix parce qu'ils ont survécu à un génocide et à des violations persistantes et qu'ils ont fui des persécutions religieuses.

Daech et Al-Qaida ont commis toutes sortes de violences sexuelles contre les femmes. On ne peut pas nier cette réalité. Elle a été révélée au grand jour lorsque le monde a appris les crimes commis par Daech contre les femmes yézidiennes. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre fin à la violence sexuelle et veiller à ce que les responsables des crimes commis contre des femmes répondent de leurs actes.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle important et historique en créant, par la résolution 2379 (2017), l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui a reconnu que ce que les yézidis avaient subi aux mains de Daech était constitutif d'un génocide. Il s'agit en soi d'une avancée sur la voie de la justice pour les victimes yézidiennes.

Nous remercions le Conseil de sécurité de ces décisions. Nous apprécions grandement ces efforts et ceux déployés par la Cour fédérale de justice allemande pour amener les auteurs à répondre de leurs actes, mais nous savons qu'ils ne sont pas suffisants. Il faut intensifier les efforts internationaux pour que davantage de criminels rendent des comptes, ainsi que pour créer des tribunaux chargés d'enquêter sur les crimes commis contre des femmes et de poursuivre leurs auteurs. Je tiens à informer le Conseil que moi-même et de nombreuses autres femmes yézidiennes sommes disposées à nous rendre devant

les tribunaux pour y livrer nos témoignages. C'est possible et raisonnable, avec l'appui du Conseil.

Je voudrais également souligner que le Parlement iraquien examine en ce moment la possibilité d'accorder une amnistie générale aux prisonniers et aux milliers d'éléments de Daech et de leurs affiliés. Il s'agit d'un affront aux souffrances des femmes yézidiennes et des victimes du génocide perpétré contre les yézidis. Nous demandons au Conseil de sécurité d'œuvrer avec le Gouvernement iraquien pour s'assurer que les membres de Daech ne soient pas inclus dans cette décision.

Je voudrais appeler la communauté internationale à renforcer son soutien aux femmes rescapées et aux familles des victimes. Les réparations ne sont pas seulement financières ; il est également très important de rendre la justice. Et, tout comme était importante l'initiative de certains membres du Conseil et de nombreux États de former la Coalition mondiale contre Daech afin de combattre cette organisation sur le plan militaire, j'espère que le Conseil prendra des mesures pour alimenter un fonds de reconstruction international qui appuiera la reconstruction de Sinjar afin que les personnes déplacées, en particulier les femmes, puissent retourner chez elles en toute sécurité et dans la dignité.

Dix ans ont passé, et les populations vivent toujours dans des camps de déplacés, sous la chaleur estivale et dans le froid hivernal. J'espère que les 15 membres du Conseil de sécurité dépêcheront des représentants pour passer ne serait-ce que 10 heures dans ces camps et faire l'expérience de la cruauté que les déplacés yézidis subissent, eux, depuis 10 longues années. Étant donné que les éléments de Daech qui ont perpétré le génocide n'étaient pas seulement des Iraquiens mais étaient originaires de divers pays, il est de la responsabilité de la communauté internationale de rendre aux victimes de ce génocide leurs droits et leur dignité.

Je remercie le Conseil d'avoir écouté avec sympathie nos histoires – la mienne, celle de Nadia Murad et d'autres. Cependant, cela ne rendra pas la justice. Cela ne permettra pas de réparer les dommages si aucune action n'est entreprise sur le terrain. J'espère que l'année prochaine, il ne sera pas nécessaire de rappeler ces histoires et ces statistiques. Le fait que ces histoires et ces statistiques sont présentées depuis 10 ans montre que la situation est toujours la même et que peu de choses ont changé sur le terrain.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Khalaf de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leur travail sur le dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales (S/2023/568), et de leurs exposés. Je remercie également M^{me} Khalaf par avance, étant donné que je vais m'exprimer avant qu'elle ne nous fasse part avec courage de son histoire personnelle, que j'ai hâte d'entendre. Son leadership comme personne rescapée qui porte à présent la voix des victimes est une grande source d'inspiration pour nous tous. Son récit illustrera les tactiques épouvantables que des groupes terroristes comme Daech et Al-Qaida utilisent afin de terroriser les civils, et nous devons demander des comptes à tous les auteurs de ces méfaits odieux.

Les États-Unis sont déterminés à promouvoir la justice et l'application du principe de responsabilité pour tous les actes de violence sexuelle liée aux conflits, comme le Président Biden en a pris l'engagement dans son mémorandum sur la promotion de l'établissement des responsabilités pour les actes de violence sexuelle liée aux conflits. En juin, les États-Unis ont désigné deux dirigeants de Daech comme terroristes mondiaux particulièrement notables. Ces deux individus se sont rendus coupables de faits de violence sexuelle contre des Yézidiés et sont responsables de l'enlèvement et de la réduction en esclavage de femmes et de filles yézidiés. La désignation de ces deux individus a constitué un acte historique, étant donné qu'il s'agit de la première fois que l'accent mis sur la violence sexuelle liée aux conflits a débouché sur l'imposition de sanctions par les États-Unis. Nous ne cesserons jamais de nous battre pour la justice ni n'oublierons les plus de 2 700 femmes et enfants yézidis dont le sort reste inconnu à ce jour.

Nous devons mettre à profit tous les outils multilatéraux dont nous disposons, notamment les sanctions de l'ONU, pour prévenir de tels actes de violence sexuelle liée aux conflits, tant cette violence est destructrice pour les victimes et les communautés, et déstabilisante pour les sociétés. Nous exhortons les États Membres à financer davantage les organismes et partenaires des Nations Unies qui s'emploient à fournir des services complets aux personnes rescapées de la violence fondée sur le genre. Ces programmes peuvent changer la vie des personnes rescapées, et ils doivent être financés, en particulier parce qu'actuellement les femmes et les filles les plus vulnérables du monde en ont cruellement besoin. Pour

ne donner qu'un exemple, nombre des résidents des camps de déplacés de Hol et de Roj, dans le nord-est de la Syrie, dont certains sont des membres de famille des combattants de Daech, sont également des victimes et des personnes rescapées de la violence sexuelle liée aux conflits. La situation dans ces camps est une situation de crise sur les plans humanitaire, des droits humains et de la sécurité, et il est urgent que les pays concernés rapatrient leurs nationaux qui s'y trouvent.

Les États-Unis considèrent le rapatriement des combattants de Daech détenus et des personnes déplacées dans le camp de Hol et le camp Roj comme une priorité absolue. Cela contribuera à empêcher la résurgence de Daech en Syrie et à prévenir d'autres violations des droits humains. Nous avons constaté une augmentation des rapatriements au cours des six derniers mois et nous espérons que c'est le signe d'efforts plus conséquents à venir. La communauté internationale doit également veiller à ce que les populations vulnérables ne soient pas exposées au risque de recrutement par des extrémistes violents, notamment en contribuant à la stabilisation des zones libérées.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, Daech continue de profiter des conflits et des inégalités pour attirer des adeptes et organiser des attentats terroristes. Les États-Unis sont particulièrement attentifs à la menace terroriste croissante qui pèse sur l'Afrique, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, et ils craignent que les nombreux cas de prise du pouvoir par les militaires au Sahel n'entravent la lutte contre le terrorisme dans cette région.

Nous attendons avec impatience le sommet africain sur la lutte contre le terrorisme qui se tiendra début 2024 et qui sera l'occasion de réfléchir à des solutions durables pour remédier aux problèmes que pose le terrorisme sur le continent. Mais soyons clairs, les organisations de la société civile doivent participer à ce sommet pour qu'il soit utile.

Les États-Unis continuent de fournir à leurs partenaires africains une aide essentielle pour désorganiser et déstabiliser Daech et les groupes affiliés à Al-Qaida dans le respect du droit international. Je réaffirme qu'il est essentiel de disposer de services de police et de sécurité compétents pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent.

En Asie du Sud, l'Afghanistan doit refuser de donner refuge aux groupes terroristes, notamment Al-Qaida et l'EIL-Province du Khorassan, qui continuent de nourrir des ambitions d'attentats et ont revendiqué des attaques

meurtrières en Afghanistan et au Pakistan. Aujourd'hui, j'appelle également les États Membres à prendre position en faveur d'une transparence et d'une opérationnalisation accrues de l'évaluation du Comité contre le terrorisme. Ces rapports d'experts neutres contiennent des recommandations visant à orienter la fourniture d'une aide technique en matière de lutte contre le terrorisme, et le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre que la lutte contre le terrorisme nécessite un engagement à long terme.

La communauté internationale et le Conseil doivent continuer d'investir dans des approches à l'échelle de la société qui respectent les droits humains et l'état de droit. De cette manière, nous pouvons prévenir et contrer la propagation du terrorisme. Nous pouvons également sauver des vies et mettre fin à des souffrances inutiles. Nous devons agir de toute urgence, et nous devons agir ensemble et maintenant.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Voronkov et M^{me} Gherman pour leur analyse de l'action menée par les entités des Nations Unies qu'ils dirigent en matière de lutte contre l'EIL (Daech). Nous exprimons notre plein appui au Bureau de lutte contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Nous souscrivons à plusieurs des évaluations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/2023/568).

Lorsqu'on analyse la menace terroriste, il est important de se concentrer non pas sur les symptômes, mais sur les causes profondes. Dans ce contexte, le Conseil fait souvent référence aux problèmes de développement, au sous-développement socioéconomique et à la faiblesse des institutions de gouvernance ainsi qu'à une situation difficile sur les plans humanitaire ou de la sécurité. Cependant, nous ne devons pas oublier que ces problèmes sont souvent la conséquence de l'ingérence de l'Occident collectif dans les affaires d'États souverains en développement et de la mise en œuvre de stratégies du chaos géré via l'organisation de révolutions de couleur auxquelles participent des extrémistes et des terroristes de tous bords.

Les anciens empires coloniaux n'ont pas changé leurs habitudes coloniales. Aujourd'hui, sous prétexte

de mener des opérations de lutte contre le terrorisme, ils maintiennent leur présence militaire, dont les pays concernés se sont lassés depuis longtemps. L'inefficacité, voire l'échec, de ces prétendues opérations antiterroristes en matière de lutte contre la menace terroriste est remarquable. Ce fait montre clairement que les objectifs réels de la présence militaire étrangère sont complètement différents. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, l'appropriation des ressources naturelles d'autres nations bat son plein. Pour réaliser ses ambitions géopolitiques, alimenter les conflits qui couvent et donner l'illusion d'une prétendue résistance populaire à des régimes non démocratiques, l'Occident utilise tous les moyens, n'hésitant pas à soutenir les terroristes. Cela explique les tentatives de diviser les terroristes en « bons », « mauvais » et « pas si mauvais ».

Le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales, dont nous sommes saisis aujourd'hui, illustre parfaitement les arguments que nous avons présentés. Il souligne que le Moyen-Orient, certaines parties de l'Afrique et l'Afghanistan sont les régions les plus problématiques dans lesquelles Daech et les groupes qui lui sont affiliés continuent de se renforcer. Qu'ont-ils tous en commun ? La réponse est évidente : le rôle destructeur de l'Occident.

Commençons par le Moyen-Orient, où l'apparition de Daech est la conséquence directe de l'agression des États-Unis et de leur coalition contre l'Iraq. Même aujourd'hui, alors que Daech a été largement vaincu en Iraq et en Syrie, des poches de terrorisme subsistent dans les zones occupées illégalement par l'armée américaine.

La menace que représentent les combattants terroristes étrangers et leurs familles, qui restent sur place et se radicalisent dans les prisons, les camps et les centres de détention du nord-est de la Syrie, émane également de ces régions. Les États-Unis fournissent des orientations et des conseils aux autres États sur la manière de faire face à cette menace. Mais ils devraient commencer par retirer leurs forces d'occupation de la Syrie. Les autorités nationales seront alors en mesure de traiter ce problème et d'autres plus rapidement et avec une plus grande efficacité.

Passons maintenant à la situation en Afrique. Il ne fait aucun doute que Daech est apparu en Afrique à la suite de l'agression de l'OTAN contre la Libye, qui a entraîné l'effondrement de l'État dans ce pays autrefois prospère. Nous nous souvenons très bien que la France et les États-Unis étaient en première ligne de cette invasion militaire illégale. Pour détourner l'attention de leur

propre rôle destructeur, ces pays et leurs alliés tentent de tout ramener à la mauvaise situation socioéconomique des États, à la faiblesse des institutions de gouvernance et même aux changements climatiques. Toutefois, ces problèmes ne sont pas nouveaux et n'ont jamais conduit à la radicalisation des populations ni contribué à l'établissement des bastions terroristes dans la région.

La situation a changé lorsque l'Occident collectif a attaqué et détruit la Libye, cherchant à renverser un gouvernement qu'il jugeait indésirable, à piller les ressources et les richesses naturelles du pays et à répandre le feu d'un chaos contrôlé au Moyen-Orient et en Afrique. Aujourd'hui, c'est dans la région du Sahel que le niveau de menace est le plus élevé, et l'Occident ne cesse de parler de l'aide pour la combattre. Et c'est dans ce contexte que l'on apprend, selon certaines informations, que la France coopère avec des organisations terroristes dans la région, en particulier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans.

Pour en revenir aux problèmes socioéconomiques qui, ne l'oublions pas, sont la conséquence des politiques colonialistes et néocolonialistes menées à l'égard des États d'Afrique, l'Afrique dispose de toutes les ressources nécessaires pour se développer harmonieusement. Il est important que ces ressources restent sur le continent et ne soient pas utilisées pour construire les jardins d'Eden d'autres populations en Occident. La lutte contre le colonialisme et le néocolonialisme doit être menée jusqu'au bout. Nos partenaires africains savent que notre pays les soutient et les a toujours soutenus dans cette entreprise.

Nous ne saurions non plus omettre de mentionner l'Afghanistan. La situation dans ce pays est également un exemple frappant de la manière dont l'Occident utilise les questions liées à la lutte contre le terrorisme pour servir ses intérêts géopolitiques égoïstes. Des troupes étrangères dirigées par les États-Unis sont restées dans le pays pendant plus de 20 ans sous le prétexte de lutter contre les terroristes. À l'époque, il s'agissait d'Al-Qaïda. Et tout d'un coup, elles ont décidé de fuir le pays, laissant derrière elles une énorme quantité d'armes et de matériel militaire. Al-Qaïda n'a jamais été vraiment vaincu et Daech a fait son apparition en Afghanistan. Ainsi, les armes occidentales introduites dans le pays pour lutter contre le terrorisme se sont retrouvées entre les mains des terroristes eux-mêmes, qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité en Asie centrale et en Asie du Sud. Une fois de plus, nous assistons à un scénario familier de propagation d'un chaos contrôlé.

L'Occident utilise également, comme on peut le voir, des terroristes et des extrémistes à des fins géopolitiques en Ukraine. Les États-Unis et leurs satellites européens ont entretenu et encouragé les néonazis, qu'ils ont ensuite utilisés comme bélier pour renverser le gouvernement légitime lors du coup d'État sanglant de 2014. Sous l'égide de l'Occident, les néonazis ont eu la possibilité de s'infiltrer profondément dans les structures du pouvoir, des forces de l'ordre et de l'armée nationale. Pendant de nombreuses années, ils ont terrorisé la population civile du Donbass, sous une chape de silence tissée par les médias occidentaux et, aussi triste que cela puisse paraître, par les entités des Nations Unies également. Aujourd'hui, le Gouvernement ukrainien, qui n'existe que grâce à l'aide qu'il reçoit de l'Occident, non seulement n'hésite pas à recourir à des méthodes ouvertement terroristes, mais s'en vante même.

C'est dans ce contexte difficile que nous devons envisager la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Tandis que certains luttent contre ce fléau, d'autres l'alimentent sous de nouvelles formes et dans de nouveaux territoires. La Fédération de Russie continuera de coopérer étroitement sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme avec toutes les parties prêtes à s'engager dans des interactions constructives et pratiques visant à atteindre l'objectif commun d'éradication du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, sans arrière-pensée et sans deux poids, deux mesures. Nous appelons à une mise en commun des efforts pour améliorer l'efficacité et la coordination de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, sur la base des normes du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, en particulier ses dispositions relatives à l'égalité souveraine des États et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

M. Osei-Mensah (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me félicite tout d'abord du dix-septième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/568), et je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive, M^{me} Natalia Gherman, de leurs exposés très utiles. Nous remercions également M^{me} Farida Khalaf, rescapée et intervenante issue d'une organisation de la société civile, de nous avoir également présenté son point de vue.

La menace persistante que les groupes terroristes, tels que Daech, font peser sur la paix et la sécurité

internationales doit continuer de retenir l'attention du Conseil de sécurité. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport actualisé, il existe un lien étroit entre le niveau de menace et l'incidence des conflits. Ce lien met également en évidence les capacités insuffisantes dont disposent les États en proie à un conflit pour faire face seuls à la menace terroriste, et souligne l'importance d'un soutien international et régional à cet égard.

Il importe aussi de se pencher sur les succès notables obtenus dans le cadre de nos efforts collectifs de lutte contre le terrorisme. Le rapport souligne les progrès remarquables accomplis grâce aux initiatives de collaboration en matière de lutte contre le terrorisme, en mettant notamment en exergue les réalisations récentes au Mozambique et en République démocratique du Congo, où les forces régionales et les activités militaires conjointes ont perturbé Daech et ses activités. En Europe, l'engagement sans faille des services de détection et de répression, des services de renseignement et des forces de sécurité a permis d'éviter que des personnes ne commettent des attentats terroristes. Grâce à leurs efforts, des menaces potentielles ont été détectées et neutralisées avec succès, ce qui a permis d'éviter de nombreuses attaques planifiées.

Toutefois, tout en reconnaissant ces avancées et d'autres progrès réalisés dans nos efforts collectifs de lutte contre le terrorisme, il sera essentiel de rester vigilants et de s'attaquer au grave problème des transferts d'armes et de leur contribution potentielle à la prolifération du terrorisme. En plus d'alimenter les conflits, les transferts d'armes irresponsables fournissent aux organisations terroristes telles que Daech les moyens de mener leurs activités destructrices. Pour lutter contre ce phénomène, nous devons donner la priorité à une maîtrise responsable des armements et renforcer les mesures de contrôle aux frontières afin d'empêcher Daech de s'étendre davantage. En sécurisant nos frontières, nous pouvons ralentir considérablement la prolifération des armes et affaiblir la capacité des groupes terroristes de mener leurs activités. Nous devons prendre des mesures pour bloquer l'accès de Daech aux armes dans les zones de conflit en Afghanistan, au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que contrer sa capacité de fabriquer des engins explosifs improvisés de plus petite taille et contrecarrer ses ambitions de développer ses capacités d'armement.

En réponse au rôle joué par le financement dans la facilitation de la création de réseaux terroristes tels que Daech, qui continue de se livrer à l'extorsion et à des enlèvements contre rançon pour lever des fonds pour ses activités infâmes, nous préconisons la poursuite de la

mise au point et du perfectionnement d'outils numériques capables de suivre et de signaler les mouvements de fonds en dehors des systèmes bancaires destinés au financement du terrorisme, aussi minimes soient les montants transférés. Nous devons mieux coordonner nos efforts pour détruire l'infrastructure financière des groupes terroristes. En outre, nous ne pouvons faire abstraction de l'expansion inquiétante des activités de Daech au Sahel et en Afrique de l'Ouest, que le rapport met en évidence. Cela nécessite de renforcer la coopération, en particulier dans les domaines de l'échange de renseignements et du soutien logistique. Une initiative robuste visant à contrer cette expansion exige une réponse unifiée dans le cadre de laquelle les informations et les ressources sont partagées efficacement afin de démanteler les réseaux de Daech et de l'empêcher de progresser davantage. À cet égard, nous appelons tous les acteurs à collaborer et appuyer l'Initiative d'Accra, qui est en train de devenir la plateforme de lutte contre le terrorisme de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En mettant en commun nos ressources et nos renseignements, et en nous appuyant mutuellement, nous pouvons créer une défense solide contre l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme dans la région.

Nous soulignons la situation des combattants de Daech et des membres de leur famille dans les centres de détention dans le nord-est de la Syrie, et demandons que des mesures appropriées soient prises de toute urgence pour régler la question, compte tenu des informations très inquiétantes selon lesquelles des enfants sont recrutés pour mener des opérations-suicides et selon lesquelles quelque 11 000 membres présumés de Daech sont en détention dans les centres des Forces démocratiques syriennes. Le recrutement d'enfants pour mener des opérations-suicides est une pratique abominable qui doit être condamnée énergiquement et catégoriquement. Nous devons également nous efforcer de prévenir l'exploitation des enfants dans le cadre d'activités terroristes et donner la priorité à leur protection et à leur bien-être.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité de rester vigilants face à la souplesse et à la capacité d'adaptation des groupes terroristes, et insistons sur la nécessité d'une coopération internationale et d'un renforcement des capacités si nous voulons éviter les lacunes dans les efforts nationaux, qui pourraient créer des vulnérabilités dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous soulignons qu'il importe de faire preuve de non-sélectivité dans nos efforts de lutte contre le terrorisme, étant donné que le terrorisme, quelles que soient ses formes ou ses manifestations, représente un danger pour la communauté internationale. Nous

devons reconnaître la gravité de la situation et admettre qu'aucun pays ne peut lutter seul contre le terrorisme. Ensemble, nous pouvons faire échouer les visées expansionnistes et malfaisantes de Daech.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman, de leurs exposés d'aujourd'hui, ainsi que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du travail qu'elle a accompli pour élaborer le rapport (S/2023/568). Je remercie également M^{me} Khalaf de son témoignage percutant. Son récit poignant des atrocités commises par Daech nous rappelle les répercussions de ces crimes, que les victimes ressentent tout au long de leur vie, ainsi que l'idéologie toxique que nous combattons. Toutes les personnes ayant échappé à la violence fondée sur le genre et à des violences sexuelles liées aux conflits, y compris les yézidis et d'autres communautés en Iraq, méritent que justice soit rendue. Nous aidons l'Iraq et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes à amener les membres de Daech ayant commis des crimes à répondre de leurs actes, et nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de l'Équipe d'enquêteurs le mois prochain afin qu'elle puisse poursuivre ses importants travaux.

Daech continue d'essuyer des revers dans sa campagne, notamment la mort, en avril dernier, de son chef, Abou el-Hussein el-Husseini el-Qourachi. Cependant, la menace devient moins prévisible, et il devient plus difficile de la détecter et de mener des enquêtes. Nous devons donc maintenir la pression. La résurgence d'un noyau de Daech en Syrie et en Iraq demeure un risque réel. Les camps de déplacés constituent un terrain fertile pour la radicalisation, qui permet à Daech de recruter et de mener ses activités. Dans le camp de Hol, le Royaume-Uni concentre ses efforts sur l'amélioration de la situation grâce à l'aide humanitaire en prenant des mesures pour faire face à la violence fondée sur le genre et en assurant la protection des enfants.

Comme nous l'avons entendu, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) continue de montrer qu'il a la capacité de mener des attaques ayant un grand retentissement contre des cibles civiles et internationales à l'intérieur de l'Afghanistan, ainsi que de fomenter des attaques à l'étranger. Cette année, le Royaume-Uni a organisé une première réunion du groupe diplomatique contre l'EIIL-K, au cours de laquelle 19 pays se sont

réunis et sont convenus d'intensifier et de coordonner leur riposte à la menace posée par l'EIIL-K. Le mois dernier, le Royaume-Uni a publié une mise à jour de sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, *CONTEST*, pour que nous restions souples face à l'évolution de la menace et que nous soyons en phase avec nos alliés internationaux.

En Afrique, Daech se développe rapidement. Tous les membres de la communauté internationale doivent redoubler d'efforts. Nous devons nous attaquer aux causes profondes qui alimentent les conflits dans la région et favorisent l'expansion des organisations extrémistes violentes. Au Sahel, le Royaume-Uni apporte un soutien financier au Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad, une initiative de l'ONU qui appuiera les populations locales.

Enfin, l'ONU joue un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'adoption de la résolution 77/298 de l'Assemblée générale, sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La coordination internationale, en garantissant un rôle véritable à la société civile, demeure essentielle à nos travaux.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je félicite le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2023/568), et je remercie de leurs exposés détaillés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Gherman, et M^{me} Khalaf, Présidente de la Farida Global Organization.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la lutte contre Daech. Nous jugeons encourageant le fait qu'il a perdu le contrôle de larges pans du territoire et que des attaques terroristes ont été empêchées ou déjouées. Cela étant, la menace est toujours là. Daech a recours à des moyens novateurs pour financer ses opérations, tels que l'emploi de cryptomonnaies et le financement participatif. Il conserve également sa capacité de diffuser une propagande haineuse et de recruter des personnes par l'intermédiaire de plateformes de médias sociaux. Nous restons préoccupés par l'intensification des activités du groupe sur le continent africain, ainsi que par sa forte présence dans des pays tels que l'Afghanistan, la Syrie et l'Iraq.

Comme le montre le rapport, la résurgence du terrorisme est plus forte dans les régions touchées par un conflit. Cela nous rappelle que le terrorisme et les conflits armés se renforcent mutuellement. Une solution plus durable

pour faire face à ce fléau consisterait à adopter des stratégies globales qui s'attaquent aux causes profondes des conflits, d'une part, et de la radicalisation et de l'extrémisme violent qui conduisent au terrorisme, d'autre part. L'exclusion sociale, le chômage des jeunes, la xénophobie, la discrimination, les préjugés et le fléau de la guerre favorisent le terrorisme. La communauté internationale doit privilégier l'investissement dans le développement plutôt que l'action militaire, si elle veut vraiment vaincre le terrorisme. Il importe de mettre davantage l'accent sur les mesures préventives et les moyens pacifiques de règlement des différends. Nous devons renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Le Brésil reconnaît le rôle crucial que jouent les opérations antiterroristes régionales et sous-régionales dans la lutte contre le terrorisme.

À la fin du mois de juin, nous sommes parvenus à un consensus sur le huitième examen de la Stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies, que l'Assemblée générale a adopté (voir A/RES/77/298). Il s'agit là d'un message bienvenu d'unité et de partenariat, dont nous avons grandement besoin pour relever les défis actuels. Toutefois, nous devons également faire davantage en ce qui concerne les négociations menées à l'ONU sur les instruments en général et les normes et définitions en particulier. Nous ne nous sommes toujours pas mis d'accord sur les paramètres exacts concernant ce qu'est le terrorisme au regard du droit international. L'absence d'une convention générale sur le terrorisme international porte atteinte à notre capacité à le combattre ensemble et de manière cohérente.

Nous tenons à réaffirmer que le Conseil de sécurité ne doit pas permettre que l'absence de clarté sur des questions ayant des répercussions pénales devienne la norme dans ses travaux. Il doit respecter la procédure régulière lorsqu'il désigne comme terroristes de nouveaux individus ou entités. Les décisions relatives à l'inscription d'individus et d'entités terroristes sur la liste doivent être fondées sur des preuves solides, en évitant des failles qui seraient en fin de compte contre-productives dans la lutte contre le terrorisme. En outre, il incombe au Conseil de veiller à ce que ses décisions n'entravent pas la fourniture d'une assistance humanitaire impartiale aux civils dans le besoin, ni ne causent plus de souffrances, étant donné que sa mission est de prévenir ces souffrances. Les conséquences imprévues des mesures antiterroristes doivent être dûment prises en compte. L'action antiterroriste doit être réglementée de manière à permettre aux acteurs humanitaires et médicaux de mener leur travail humain, neutre et impartial, dans le plein respect du droit

international humanitaire. Cela est essentiel pour que nos initiatives contribuent effectivement à éliminer le terrorisme sans faire de dommages collatéraux.

Cela étant dit, le Brésil condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels que soient les raisons ou les prétextes avancés. Le rejet du terrorisme est inscrit dans notre constitution en tant que principe directeur de notre politique intérieure et étrangère. Nous nous tenons toujours prêts à coopérer pour lutter contre ce phénomène odieux.

M. Hauri (Suisse) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance, et je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et M^{me} Khalaf pour leurs présentations.

Le Président de la Suisse l'a souligné en mars dernier : « la confiance de nos populations est absolument essentielle pour priver le terrorisme durablement de son terrain ». Il a nommé quatre éléments nécessaires pour y parvenir : l'état de droit, la prévention, les partenariats et l'inclusion. Ces éléments se retrouvent également dans le Nouvel Agenda pour la paix présenté par le Secrétaire général. La menace terroriste, en particulier dans les zones de conflit, se complexifie. Le Secrétaire général, dans son rapport (S/2023/568), établit à quel point les affiliés régionaux de Daech s'autonomisent et s'imbriquent dans des dynamiques locales. À la lumière de ces développements préoccupants, il est donc d'autant plus impératif d'investir dans ces quatre domaines pour briser le cycle de la violence. Nos réponses doivent prendre en compte les multiples causes politiques, économiques et sociales du terrorisme et pleinement respecter le droit international. Le dialogue inclusif et le renforcement de la coopération internationale, régionale et locale rendront nos réponses plus efficaces. Sur cette base, qu'il me soit permis de développer deux points.

Premièrement, la lutte contre le terrorisme doit toujours s'inscrire dans le cadre du droit international. Au terrorisme qui nie les droits humains, répondons en protégeant, en renforçant ces mêmes droits. M^{me} Khalaf a expliqué que les groupes terroristes utilisent différentes formes de violences sexuelles et basées sur le genre pour détruire et contrôler des communautés, déplacer des populations, répandre la peur et faire avancer leur cause. Nos réponses à de telles atrocités doivent être centrées sur les victimes. Les violences ne doivent pas se répéter. Les auteurs doivent être traduits en justice. La société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains sont des

partenaires cruciaux dans cette tâche et doivent pouvoir opérer dans un environnement sûr et respectueux.

Deuxièmement, l'accès aux technologies nouvelles par les groupes terroristes et leurs affiliés représente un risque important. Le recours, par exemple, aux réseaux sociaux ou à la monnaie virtuelle pour disséminer la haine, préparer des attaques et financer des activités terroristes doit être contré. En même temps, nous ne devons pas entraver les vastes possibilités que les nouvelles technologies peuvent offrir à nos sociétés, uniquement par crainte d'utilisation à mauvais escient. Au contraire, elles peuvent également être un instrument pour prévenir et lutter efficacement contre le terrorisme, mais seulement si elles sont utilisées en conformité avec le droit international, les droits humains et le droit international humanitaire. La Suisse est favorable à un dialogue inclusif avec des partenaires incontournables, à savoir la société civile, le secteur privé et le monde académique. Nous devrions discuter de la façon dont nous pouvons utiliser les nouveaux développements technologiques à notre avantage. Le but reste de prévenir et contrer la menace posée par Daech et d'autres groupes terroristes désignés, dans le cadre de nos efforts communs.

En conclusion, il est impératif que nous investissions davantage dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent, ainsi que dans le respect et la promotion des droits humains et du droit international humanitaire, y compris l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Ne pas le faire ne fera que contribuer à exacerber les conditions propices au terrorisme. Si nous cherchons à endiguer la menace posée par les groupes terroristes, nous devons répondre aux griefs que ceux-ci exploitent et nous devons offrir des alternatives sur la base de l'adhésion à l'état de droit et à des sociétés ouvertes, prospères et inclusives.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Je félicite le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme de leur contribution à la lutte mondiale contre le terrorisme. Par ailleurs, j'ai écouté attentivement la déclaration faite par la représentante de la société civile, M^{me} Khalaf.

À l'heure actuelle, le terrorisme demeure une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Le mois dernier, des attaques terroristes ont eu lieu au Pakistan et en Iran, entraînant de lourdes pertes. Cela montre bien qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de lutte contre le terrorisme et que les membres de la

communauté internationale doivent renforcer la solidarité et la coordination, et ne ménager aucun effort pour freiner la propagation des forces terroristes. Je voudrais insister sur les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Les terroristes mènent un large éventail d'activités, en s'appuyant sur un réseau complexe d'organisations et des déplacements fréquents d'individus, et en conséquence, aucun pays n'est en mesure de faire face à ce phénomène seul. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/568) indique clairement que la coopération multilatérale est toujours essentielle pour contrer efficacement la menace du terrorisme. Nous devons tous défendre un concept de sécurité collective, globale, coopérative et durable, soutenir l'ONU dans son rôle central de coordination des opérations de lutte contre le terrorisme, appliquer pleinement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et constituer un front uni, le plus large possible, contre le terrorisme.

Deuxièmement, nous devons nous abstenir de politiser la question de la lutte contre le terrorisme. Il n'y a pas de bons ou de mauvais terroristes. Tous les pays sont tenus d'appliquer strictement les sanctions contre les organisations terroristes et les individus désignés par le Conseil. La politique de deux poids, deux mesures, et la sélectivité en matière de lutte contre le terrorisme reviennent en fait à tolérer les activités terroristes et à saper l'efficacité de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous nous opposons à ce que le terrorisme soit associé à des pays, à des groupes ethniques et à des religions spécifiques, ou à ce qu'on permette à des groupes terroristes d'être créés, de se développer et de lancer des attaques violentes sous le couvert de la protection des minorités et de la liberté de religion.

Troisièmement, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme. L'absence de développement est l'une des causes profondes de la propagation du terrorisme. La communauté internationale doit aider les pays en développement à développer leurs économies, à éliminer la pauvreté, à améliorer l'éducation et à créer des emplois afin d'éviter que les jeunes ne soient endoctrinés ou influencés par des idéologies extrémistes. Le Secrétaire général souligne dans son rapport (S/2023/568) que les conflits régionaux sont l'un des facteurs qui favorisent la multiplication des menaces terroristes. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir des solutions politiques dans les zones de tension et stabiliser ces situations,

afin de priver les terroristes de toute possibilité de les exploiter. Nos pays doivent également promouvoir un dialogue d'égal à égal et une coexistence harmonieuse entre les civilisations et les religions, rejeter la théorie dite du choc des civilisations et éliminer le terreau dans lequel les idées extrémistes peuvent prendre racine.

Quatrièmement, nous devons optimiser l'allocation des ressources. À l'heure actuelle, la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur le règlement des problèmes tels que l'utilisation abusive des technologies émergentes par les terroristes, la diversification des sources de financement du terrorisme et le lien entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la faiblesse des contrôles aux frontières et de l'application de la loi, renforcer les échanges d'informations et de données d'expérience et renforcer la coopération judiciaire. Étant donné que l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et d'autres régions sont en première ligne de l'action anti-terroriste internationale, et eu égard aux besoins des pays de ces régions, l'ONU et la communauté internationale doivent leur consacrer davantage de ressources, selon qu'il convient, et aider les pays concernés à renforcer leurs capacités législatives, judiciaires et répressives en matière de lutte contre le terrorisme, afin d'en améliorer l'efficacité.

La Chine condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Elle a toujours attaché une grande importance à la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, y participe activement et soutient l'Organisation dans son rôle central de coordination. Ces dernières années, par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, nous avons dispensé des formations et fourni du matériel au Bureau de lutte contre le terrorisme et à d'autres entités afin d'aider les pays en développement à prévenir et à combattre le terrorisme. Nous avons également établi une coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec des pays de la région, dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie. La Chine continuera à travailler avec toutes les parties pour lutter contre le terrorisme et maintenir la paix et la sécurité internationales en vue de l'instauration d'un monde serein et pacifique pour tous.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Directrice exécutive Gherman et M^{me} Khalaf des informations fournies et de leurs exposés liminaires.

Le Secrétaire général confirme dans son rapport (S/2023/568) la menace que représente l'EIIL, connu sous

le nom de Daech, pour la paix et la sécurité internationales. Ce groupe terroriste continue d'exploiter les fragilités locales pour promouvoir l'extrémisme violent, notamment en Iraq, en Syrie et dans certaines régions d'Afrique. La situation en Afghanistan est particulièrement préoccupante étant donné la capacité de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) à perpétrer des attaques dans la région, comme ce fut le cas le 30 juillet au Pakistan et le 13 août en Iran, des attaques revendiquées par Daech. Ma délégation souhaite faire des observations sur cinq points du rapport du Secrétaire général.

Premièrement, nous devons continuer à nous attaquer aux sources de financement de Daech. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités des organismes internationaux chargés de surveiller les activités de blanchiment d'argent et l'utilisation d'actifs virtuels. Nous saluons donc l'adhésion en mai du Fonds monétaire international au Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui contribue aux efforts déployés au niveau multilatéral en vue de régler ce problème.

Deuxièmement, il faut limiter l'accès aux armes classiques et improvisées, y compris les composants de systèmes de drones aériens qui, avec l'utilisation des technologies de l'information, sont essentiels à la planification et à la réalisation d'attaques terroristes. La mise en œuvre de la résolution 2370 (2017) et l'action que mènent tant le Comité contre le terrorisme que le Comité créé par la résolution 1540 (2004) pour que ces armes ne tombent pas entre les mains d'acteurs non étatiques sont essentielles pour relever ces défis.

Troisièmement, des mesures urgentes doivent être prises pour remédier aux conditions humanitaires déplorables qui persistent dans les centres de détention du nord de la Syrie, qui touchent principalement les femmes et les enfants et qui offrent à Daech un environnement idéal dans lequel recruter de nouveaux membres. Nous demandons instamment que les organisations humanitaires soient autorisées à avoir accès à ces zones.

Quatrièmement, nous appuyons l'appel du Secrétaire général à donner la priorité aux actions visant à remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme. L'Équateur réaffirme sa position selon laquelle la lutte contre le terrorisme doit intégrer une approche qui vise à améliorer les conditions socioéconomiques difficiles qui règnent dans de nombreux pays.

Enfin, dans le sillage de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, célébrée le 21 août, nous sommes favorables à ce que

l'ONU continue d'accorder la priorité aux victimes de Daech, en particulier celles de violences sexuelles ou sexistes, qui continuent d'être stigmatisées. À cet égard, nous soulignons l'importance de l'action que mènent la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à cette fin.

Le terrorisme est une menace transnationale à laquelle aucun pays n'échappe, raison pour laquelle la coopération internationale est indispensable. Nous nous félicitons donc de l'adoption en juin par l'Assemblée générale de la résolution 77/298 relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui envoie un message selon lequel le terrorisme est inacceptable sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et que, en tant qu'États Membres, nous avons décidé de prendre des mesures conjointes pour le prévenir et le combattre. Nous prenons par ailleurs note des éléments sur le terrorisme qui figurent dans le Nouvel Agenda pour la paix.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet critique, ainsi que le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs réflexions sur une question aussi cruciale. Nous exprimons également nos remerciements à M^{me} Farida Khalaf pour son exposé.

Cela fait un peu plus de 20 ans que le Conseil de sécurité considère, suite à ses résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), que les actes de terrorisme international, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'extrémisme violent reste un problème mondial et l'une des menaces les plus pressantes qui pèse sur la sécurité de l'Afrique. Dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique, des groupes armés militants qui emploient des tactiques asymétriques et infiltrent les communautés locales ont été en mesure d'attiser le mécontentement des communautés locales et d'aggraver les différends intercommunautaires à des fins de recrutement ainsi que pour susciter un sentiment de défiance à l'égard des gouvernements. Nous assistons en effet à une propagation croissante et mondiale du terrorisme, en particulier en Afrique, où le nombre de morts imputables aux groupes militants d'Al-Qaïda et de Daech a dépassé les 22 000 au cours des 12 derniers mois, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente.

Au mois de mars dernier, le Président de la République du Mozambique, M. Nyusi, a déclaré devant le Conseil de sécurité :

« L'expansion du terrorisme constitue une grave menace et s'alimente de facteurs qui varient d'un contexte à l'autre. D'une part, la radicalisation repose sur des variables identitaires alimentées par l'intolérance et, d'autre part, la manipulation des facteurs socioéconomiques a accéléré le recrutement par les groupes terroristes, en particulier parmi les jeunes » (S/PV.9296, p. 5).

La pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et la discrimination fondée sur la religion et la culture sont des conditions fondamentales critiques auxquelles il faut s'attaquer de toute urgence si nous voulons endiguer la propagation du terrorisme. Les pays sont invités à redoubler d'efforts pour lutter contre les activités criminelles, telles que le blanchiment d'argent et l'exploitation minière illégale, ainsi que le trafic d'armes, de drogues, de minéraux précieux, d'antiquités et d'êtres humains, qui financent le terrorisme. De plus, nous observons avec inquiétude les risques liés à l'utilisation à mauvais escient des technologies nouvelles et émergentes par les groupes terroristes, y compris les jeux en ligne et les plateformes adjacentes, qui leur permettent de manipuler l'espace numérique, de communiquer, de recruter, de diffuser des idées et de planifier des attaques.

Comme l'a souligné le Secrétaire général au début de l'année, le terrorisme est la cause et la conséquence d'un grand nombre des problèmes examinés par le Conseil de sécurité. Il va sans dire que nous devons rester unis contre le terrorisme. Nous devons renouveler notre engagement à renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirmer que tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, quelle que soit la motivation qui le sous-tend.

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre le terrorisme, nous saluons le travail et le soutien du Bureau de lutte contre le terrorisme qui renforce les capacités des pays de prévenir et de détecter les déplacements internationaux de terroristes et d'enquêter à leur sujet. Ces efforts doivent être renforcés et des possibilités doivent être offertes aux pays les plus touchés. Nous encourageons en outre la poursuite des efforts destinés à renforcer la capacité des États de lutter contre l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies par les terroristes.

Nous voudrions renouveler notre appel à une collaboration et à une coopération fructueuses entre l'ONU et les organisations régionales. Parmi les nombreux succès obtenus en Afrique par les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, nous citerons la Mission de l'Union africaine en Somalie et celle qui lui a succédé, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie.

Le déploiement au Mozambique de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre de la lutte contre le terrorisme est un autre exemple manifeste de collaboration régionale réussie en matière de lutte contre ce fléau. En conséquence, je voudrais partager avec le Conseil quelques informations émanant du Mozambique, où la lutte contre le terrorisme a donné des résultats positifs. Dans le cadre d'une opération menée de concert avec nos forces armées, nos partenaires du Rwanda et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, nous avons neutralisé, au cours des deux derniers jours, les dirigeants et les cerveaux du groupe terroriste à Cabo Delgado. Nous continuerons de faire fond sur ce succès jusqu'à ce que le terrorisme soit éradiqué du Mozambique.

Nous devons, au sein de nos mécanismes coordonnés de lutte contre les conditions qui contribuent à la propagation du terrorisme, redoubler d'efforts pour mettre fin à la pauvreté et combattre l'exclusion et les inégalités. Nous devons également investir dans le renforcement de la résilience des communautés. On ne saurait trop insister sur l'importance du lien social entre les communautés et les institutions ou organismes publics. Les organismes publics, les forces de défense et de sécurité et les opérations internationales de soutien à la paix doivent s'associer aux communautés locales pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide permettant d'intervenir rapidement face au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Plus important encore, nous devons noter qu'il n'y a pas de remède plus efficace à la menace posée par le terrorisme que la prévention. L'histoire montre les limites de l'approche consistant à se contenter de riposter à des actes terroristes imminents ou réels sans se préoccuper des conditions qui conduisent au terrorisme. À cet égard, pour éliminer efficacement ce fléau, nous encourageons des investissements plus conséquents, non seulement pour remédier aux causes profondes, mais aussi pour insuffler une vigueur nouvelle à un mécanisme de prévention du terrorisme qui agit en coordination avec les États Membres.

Enfin, le Mozambique appuie tous les efforts déployés pour mettre en œuvre concrètement la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que les résolutions pertinentes des organes de l'ONU sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris, entre autres, la protection des femmes, des jeunes et de tous les groupes de la société contre le terrorisme.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés détaillés. Nous adressons également nos remerciements à M^{me} Farida Khalaf pour son exposé émouvant qui a mis en évidence les crimes odieux commis contre les femmes et les filles à la suite d'actes terroristes, ainsi que le rôle essentiel que jouent les femmes dans la lutte contre le terrorisme.

En dépit des progrès tangibles accomplis par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, les groupes terroristes continuent d'adapter leurs méthodes et de modifier leurs stratégies en vue d'atteindre leur objectif de déstabilisation de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes donc convaincus que le rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent Daech et Al-Qaida (S/2023/568), établi en collaboration avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et d'autres entités, revêt une importance capitale pour faire la lumière sur les méthodes, les schémas et les mouvements de Daech et permettre ainsi à la communauté internationale de lutter efficacement contre cette organisation terroriste.

Parmi les évolutions inquiétantes que le rapport relève à cet égard, on peut citer l'utilisation continue des technologies à des fins terroristes et l'exploitation par Daech profite d'actes islamophobes, tels que la destruction du Coran par le feu, pour alimenter l'extrémisme, les discours de haine et les appels à des attaques terroristes. Une autre évolution préoccupante soulignée dans le rapport est liée à l'expansion continue des groupes terroristes en Afrique, profitant des conflits, de la détérioration des conditions économiques et du vide sécuritaire existant dans les zones où il n'y a pas une autorité suffisante de l'État. Les activités terroristes menées dans d'autres régions du monde suscitent des préoccupations du même ordre.

Nous condamnons fermement le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre par Daech et d'autres groupes terroristes comme tactique et outil de guerre, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles et a pour but d'humilier et de contrôler les populations. C'est pourquoi il est urgent que la communauté internationale prenne sérieusement position

pour contrer les menaces terroristes transnationales, notamment en coordonnant les efforts, en aidant les pays en proie à un conflit et en renforçant leurs capacités. À cet égard, nous attendons avec intérêt le Sommet africain sur la lutte contre le terrorisme, qui sera organisé par le Nigéria et le Bureau de lutte contre le terrorisme au début de l'année prochaine. Dans cette perspective, mon pays voudrait insister sur quatre points.

Premièrement, les mesures de prévention doivent être renforcées en remédiant aux causes profondes de l'extrémisme avant qu'il ne conduise au meurtre d'innocents. Ces mesures doivent aussi avoir pour objectif de bâtir des sociétés pacifiques et résilientes face à l'extrémisme. Cela requiert une approche globale associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société basée sur l'investissement dans l'éducation et le développement économique, la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et l'autonomisation des femmes et des jeunes. À cette fin, mon pays a participé à la rédaction du texte de la résolution 2686 (2023) sur la tolérance et la paix et la sécurité internationales, qui appelle à une approche globale pour promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique afin de remédier aux causes des conflits. La résolution encourage également tous les partenaires, y compris les dignitaires religieux et les dirigeants locaux, les médias et les plateformes de médias sociaux à lutter contre les discours de haine et l'extrémisme. Nous espérons que des mesures concrètes seront prises pour mettre en œuvre cette résolution, étant donné son importance pour immuniser nos sociétés contre les fléaux que sont l'extrémisme et le terrorisme.

Deuxièmement, le terrorisme ne doit pas être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique. Tout acte terroriste est un crime injustifiable. C'est pourquoi mon pays insiste sur la nécessité d'éviter d'utiliser des noms liés à des religions en référence à des groupes terroristes, notamment Daech. Lorsque l'ONU et le Conseil de sécurité utilisent des expressions comme « État islamique », ils remettent en cause le fait qu'il n'existe pas de lien entre l'islam et le terrorisme, car ces noms font partie intégrante des stratégies adoptées par les groupes terroristes pour exploiter la religion dans le but de parvenir à leurs fins.

Troisièmement, nous devons continuer à développer nos méthodes pour prévenir et contrer l'exploitation par les terroristes des technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle, les drones, les cryptomonnaies et les plateformes numériques. Si ces technologies tombent entre les mains d'individus et de groupes terroristes, cela

constituera une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il est désormais nécessaire de convenir d'une approche collective commune et de renforcer les cadres juridiques pour faire face à ces menaces, sans limiter la capacité d'innovation, ce qui nécessite une coopération étroite entre les gouvernements et le secteur privé.

Quatrièmement, il faut revitaliser et accélérer les travaux visant à adopter une convention internationale globale sur le terrorisme. Malgré l'existence d'accords et de résolutions internationaux pour faire face à la menace croissante du terrorisme, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'élimination de ce fléau nécessite une convention internationale globale pour renforcer le cadre juridique international à cet égard.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent qu'ils poursuivront leurs efforts, notamment dans le cadre de leur présidence du Comité contre le terrorisme cette année, pour renforcer l'architecture antiterroriste des Nations Unies.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M^{me} Natalia Gherman, de leurs exposés. Je me joins également aux autres orateurs et oratrices pour remercier M^{me} Farida Khalaf du courageux témoignage qu'elle a livré au Conseil sur les épreuves inimaginables qu'elle a subies, y compris sur le plan personnel, sous le joug de Daech.

Nous insistons sur l'importance de coopérer avec tous les acteurs concernés, notamment la société civile, pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. Malgré la progression de l'action visant à contrer les opérations financières et les cadres dirigeants de Daech, la menace que fait peser le groupe, ainsi que ses affiliés régionaux, reste de taille.

Comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/568), l'évolution de la situation dans certaines régions d'Afrique et les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en Afghanistan continuent de susciter de vives inquiétudes.

Je mettrai l'accent sur les trois aspects clefs suivants, que nous estimons cruciaux pour prévenir et contrer la menace terroriste.

Premièrement, nous devons continuer à lutter contre le financement du terrorisme, y compris au moyen de technologies émergentes telles que les actifs virtuels. Le Japon soutient les initiatives mises en place par le Groupe d'action financière (GAFI) pour accélérer l'application à l'échelle mondiale des normes du GAFI sur les actifs virtuels. Nous encourageons tous les États Membres à faire en sorte que les prestataires de services d'actifs virtuels appliquent les règlements fondés sur les risques concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément à la résolution 2462 (2019).

Deuxièmement, le Japon reste profondément préoccupé par l'utilisation abusive des technologies par les terroristes. Plus particulièrement, comme nous le savons tous, l'intelligence artificielle générative se développe de façon remarquable. En juin, en marge de la Semaine de la lutte contre le terrorisme, le Japon a organisé, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Australie, une manifestation afin de faciliter les débats sur l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle générative à des fins terroristes. Le Japon est déterminé à mener des débats dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire du processus d'Hiroshima sur l'intelligence artificielle, dans le but de mettre au point une intelligence artificielle centrée sur l'être humain et digne de confiance.

Troisièmement, nous soulignons l'importance que revêtent des stratégies adaptées de poursuites, réadaptation et réintégration des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Nous devons nous employer à renforcer les capacités des administrations locales, de manière à réduire leur vulnérabilité au terrorisme et à l'extrémisme violent. Le Japon a fourni une assistance en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies dans des domaines tels que le contrôle aux frontières, les poursuites, la réadaptation et la réintégration, et la sûreté maritime.

Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous ne ménagerons aucun effort pour prévenir et combattre le terrorisme, ce qui fait partie intégrante du maintien d'un ordre international libre et ouvert, fondé sur l'état de droit.

Enfin, et surtout, le Japon se félicite de l'adoption par consensus, en juin, du huitième examen de la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 77/298). Nous pensons que l'esprit de consensus nous permet d'exprimer notre volonté et notre détermination communes à lutter contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Je tiens également à remercier M^{me} Farida Khalaf d'avoir partagé avec nous son expérience amère, mais émouvante.

L'Albanie condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes d'attentats terroristes.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la menace posée par Daech et ses affiliés contre la paix et la sécurité reste élevée dans les zones de conflit. Les organisations terroristes continuent de trouver de nouveaux moyens d'utiliser les technologies émergentes pour mener des attaques meurtrières contre les soldats de la paix des Nations Unies, les civils et les infrastructures civiles. Il faut y mettre un terme. Malgré des pertes importantes dans les rangs de ses dirigeants et les efforts coordonnés de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, Daech a continué d'étendre ses activités, en particulier en Afrique, où il se nourrit des conflits existants et des griefs des populations locales.

Nous restons préoccupés par l'intensification de ces activités en Afghanistan. Il est extrêmement important d'empêcher le pays de devenir un refuge pour les terroristes, et nous exhortons les Taliban à respecter les engagements qu'ils ont pris à cet égard.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire désastreuse des personnes détenues dans le camp de Hol et le camp Roj, en particulier par la situation des femmes et des enfants. Ils requièrent l'attention urgente du Conseil et des autres organismes des Nations Unies.

Nous considérons que les Membres de l'ONU doivent rapatrier leurs ressortissants conformément à leurs obligations. Cela nécessite des programmes efficaces de rapatriement, poursuites, réadaptation et réintégration, qui doivent prendre en compte les questions de genre.

L'utilisation par Daech de la violence sexuelle et fondée sur le genre, et ses conséquences, sont extrêmement préoccupantes. Le rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer

cette menace (S/2023/568) note que bon nombre de victimes du terrorisme, en particulier celles de violences sexuelles et fondées sur le genre, perpétrées par Daech, continuent de subir une stigmatisation et que les enfants nés d'un viol sont sévèrement touchés. Nous saluons le travail réalisé par l'ONU dans ce domaine, notamment le soutien apporté par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aux personnes yézidiennes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. Nous devons investir davantage dans les programmes de protection des victimes.

La lutte contre le terrorisme est une priorité que nous partageons tous. L'Albanie est favorable à une approche à l'échelle de la société, qui respecte les droits humains, soit conforme au droit international, tienne compte des questions de genre et s'attaque aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous nous félicitons également de l'accent mis sur le dialogue interreligieux et interculturel en tant qu'outil efficace de prévention et de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous devons également axer nos efforts sur l'application de la résolution 2462 (2019) afin de lutter contre le financement du terrorisme. Nous estimons qu'en l'occurrence, le rôle de la coopération internationale revêt la plus haute importance. La mise en œuvre des normes du Groupe d'action financière est cruciale pour tarir les sources de ce financement.

Pour terminer, l'Albanie réaffirme sa détermination à combattre le terrorisme et à garantir la bonne mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en particulier le quatrième, qui concerne les droits humains et l'état de droit.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Gherman de leurs exposés. Je remercie en particulier M^{me} Khalaf de sa contribution et du courage dont elle a fait preuve en nous relatant aujourd'hui son histoire personnelle. Il en ressort une fois de plus la nécessité pour le Conseil d'insister sur la justice et la lutte contre l'impunité.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/568) est clair. Malgré des progrès notables, la menace que représentent Daech et ses affiliés régionaux reste élevée dans les vastes zones géographiques où le groupe est présent. En Iraq et en Syrie, Daech maintient son insurrection et continue de livrer des attaques asymétriques. La situation en Afrique est également préoccupante, du fait de l'interaction complexe qui s'y joue entre le terrorisme, les

conflits, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques et le manque de possibilités socioéconomiques. Malte s'inquiète de la montée de la violence terroriste dans les régions du Sahel, des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique.

Par ailleurs, bien que les affiliés de Daech en Afrique du Nord soient affaiblis, nous sommes alarmés par les récentes activités du groupe en Libye, notamment le recrutement de scientifiques qui seraient chargés de mettre au point des agents biologiques. De même, nous sommes préoccupés par la possibilité que le Soudan serve de plateforme pour le transfert de combattants nord-africains vers le sud de la Libye.

En outre, l'évolution de la situation en Afghanistan est extrêmement préoccupante, dans la mesure où Daech-Khorassan s'attache à renforcer ses capacités opérationnelles dans le pays. Cette menace s'étend à la région dans son ensemble, le groupe revendiquant l'attaque terroriste meurtrière qui a été perpétrée dans le nord-ouest du Pakistan à la fin du mois de juillet.

Les groupes terroristes exploitent les griefs socio-économiques et les lacunes en matière de gouvernance et d'application du principe de responsabilité afin de radicaliser et de recruter, notamment en Afrique. Toutefois, les approches militaires prédominent, tandis que les mesures de lutte contre les facteurs sous-jacents de l'extrémisme violent ne reçoivent pas l'attention ni les investissements qu'il faudrait. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour faire primer et renforcer les efforts de prévention. Si nous n'y donnons pas suite, nous ne ferons que nous résigner à nous heurter sans cesse aux mêmes problèmes de sécurité.

Pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble de la société, et notamment d'entretenir un dialogue véritable avec la société civile, les populations locales, les femmes et les jeunes. Nous devons veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme prennent davantage en considération les réalités locales, en facilitant les interactions de la société civile avec le dispositif antiterroriste des Nations Unies.

De plus, Malte convient avec le Secrétaire général que l'antiterrorisme doit être fermement ancré dans les droits humains et l'état de droit. Trop souvent, les mesures de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et l'extrémisme en général sont utilisées à mauvais escient pour faire taire et réprimer ceux qui plaident en faveur du respect des droits humains, notamment les défenseurs

des droits humains et les représentants de la société civile. Ces mesures doivent toujours être conformes au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Malte réaffirme son appui à une approche de lutte contre le terrorisme qui tient compte des questions de genre. Nous avons eu le plaisir de convoquer en juin une séance organisée selon la formule Arria, qui a vu des participants et des parrains divers venus de toutes les régions. Il y a beaucoup été question de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les contextes terroristes. Le Conseil et ses organes subsidiaires qui s'occupent de la question du terrorisme doivent accorder l'attention voulue à ce problème qui touche les femmes et les filles de façon disproportionnée. Le témoignage à la fois puissant et déchirant que M^{me} Khalaf nous a livré aujourd'hui à propos de la violence sexuelle perpétrée par Daech contre la communauté yézidie l'a encore confirmé. Nous attendons avec intérêt la publication à venir de l'étude que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a consacrée à l'application du principe de responsabilité pour la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les contextes terroristes et saluons la tenue d'une réunion de groupe d'experts sur le sujet en mai.

Pour terminer, Malte accueille avec satisfaction la récente adoption du huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (voir résolution 77/298 de l'Assemblée générale). Alors que le monde est aux prises avec une multitude de crises et de difficultés, nous constatons avec satisfaction que le consensus en matière de lutte contre le terrorisme se maintient.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie M^{me} Gherman et M. Voronkov, ainsi que M^{me} Khalaf, pour leurs exposés.

Je souhaite insister sur deux messages.

Les défis du terrorisme international demeurent immenses. Daech et Al-Qaida font preuve de résilience, étendent leur présence sur plusieurs pays et continents, aussi bien au Levant, en Afrique qu'en Afghanistan et en Asie centrale, et ont démontré une capacité constante à mener des attaques transfrontalières, voire au-delà. Nous notons en particulier la menace croissante de Daech au Sahel et autour du golfe de Guinée.

Ces groupes prospèrent sur le terrain des violations des droits, de l'exclusion des femmes et des inégalités fondées sur le genre. Les violences sexuelles sont également massivement utilisées par les groupes terroristes. Les atrocités commises par Daech à l'encontre des femmes

de la communauté yézidie sont bien connues et documentées. Les fragilités socioéconomiques, la violence et l'instabilité politique, les conflits, les crises climatiques et les tensions sur les ressources naturelles ont aussi une incidence directe sur l'évolution et la persistance de la menace terroriste.

C'est pourquoi la réponse sécuritaire, à laquelle la France prend toute sa part, est indispensable mais ne suffit pas. Les initiatives visant à promouvoir le développement, le renforcement de la gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption en sont le complément essentiel. Cette réponse doit aussi s'inscrire dans le respect des droits de l'homme, à rebours donc des agissements du groupe Wagner, qui a érigé les exactions de masse en principe cardinal de son action et renforce le terrorisme.

Nos efforts collectifs doivent donc se poursuivre, dans cinq directions.

Premièrement, il nous faut continuer de promouvoir une approche multidimensionnelle. Au Levant, la France demeure mobilisée dans le cadre de la coalition internationale contre Daech. Qu'il me soit d'ailleurs permis de rendre ici un hommage appuyé aux deux soldats français tués ces derniers jours dans cette lutte inlassable contre le terrorisme. En plus de cet engagement, la France allouera, en 2023, 86,5 millions d'euros pour des actions humanitaires et de stabilisation en Iraq et en Syrie. Cela s'accompagne d'un effort spécifique concernant les camps du nord-est syrien. La France a procédé, au cours des dernières années, au rapatriement de 171 mineurs accompagnés de 57 mères, tout en mettant en place des procédures robustes de prise en charge et de judiciarisation.

Deuxièmement, il est essentiel de lutter contre l'impunité et de mieux accompagner les victimes de violences sexuelles. La France contribue à hauteur de 8,2 millions d'euros au Fonds mondial pour les personnes rescapées. Plus globalement, on ne peut dissocier la lutte contre le terrorisme de la lutte pour les droits des femmes, notamment en Afghanistan.

Troisièmement, il est crucial que nos réponses demeurent adaptées aux évolutions de la menace terroriste. C'est pourquoi, en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la France se mobilise dans le cadre de la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, qui veille à prendre en compte tous les modes de financement du terrorisme, y compris les cryptomonnaies. C'est également pourquoi la France soutient les travaux initiés par la Direction exécutive du

Comité contre le terrorisme afin de mettre en œuvre la Déclaration de Delhi.

Quatrièmement, il nous faut mobiliser pleinement les outils onusiens. Je pense bien sûr aux sanctions du Conseil, mais aussi aux actions de renforcement de capacités menées par le Bureau de lutte contre le terrorisme. La France a décidé de doubler sa contribution volontaire au Bureau, en 2023, au bénéfice des pays africains demandeurs, selon leurs besoins.

Enfin, nous poursuivrons notre lutte contre le terrorisme dans un cadre partenarial, incluant les organisations régionales et internationales. C'est notamment l'objectif de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme d'Abidjan, initiative née d'une volonté de la Côte d'Ivoire et de la France, et désormais en cours d'internationalisation.

M^{me} Onanga (Gabon) : Je vous félicite pour l'organisation de cette séance d'information consacrée au dix-septième rapport du Secrétaire général (S/2023/568) sur la menace terroriste posée par Daech et ses affiliés. Je remercie également M. Vladimir Voronkov, du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Natalia Gherman, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour leurs éclairages sur les activités menées par Daech depuis notre rencontre précédente (voir S/PV.9257), sans oublier le témoignage exhaustif de M^{me} Farida Khalaf.

Le Gabon demeure fortement préoccupé par la menace terroriste posée par Daech. Ma délégation constate en effet avec beaucoup d'inquiétude que la menace persiste, surtout dans les zones de conflit, où les terroristes opèrent plus fréquemment. C'est une situation alarmante, qui démontre que les organisations terroristes tirent profit de la faiblesse structurelle qui affecte un certain nombre de pays. Plus grave encore, ces entités sont constamment à la recherche de nouveaux instruments pour semer la terreur. Cela met en exergue la grande capacité de transformation et d'adaptation des terroristes. Il nous faudrait redoubler d'efforts pour contenir et renverser cette tendance inquiétante, notamment au Sahel et en Afrique de l'Ouest, où la menace se fait plus prégnante.

Le Gabon est pleinement solidaire des mesures visant à éradiquer ce fléau mondial et son caractère tentaculaire, en particulier celles contenues dans la résolution 2253 (2015). Nous saisissons cette occasion pour nous féliciter de l'adoption de la résolution 77/298, relative au huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, au mois de juin. Cette adoption représente une avancée significative dans le renforcement de la

Stratégie, en particulier la prise en compte des nouvelles menaces dans l'évolution de ce phénomène.

Le Gabon se félicite des efforts conjugués qui ont permis d'affaiblir et de déstabiliser Daech, notamment en neutralisant plusieurs de ses chefs. Il ne faut cependant pas baisser la garde car ces groupuscules font montre d'une résilience et d'une capacité à s'adapter, afin de poursuivre leurs desseins. Cela est particulièrement évident dans leur aptitude à brasser d'énormes sommes d'argent, qui leur permettent non seulement de recruter de nouveaux combattants, mais aussi de tirer profit des vulnérabilités sociales. Il nous faudra relever cet énorme défi et combattre plus vigoureusement toutes les organisations affiliées et toutes les ramifications susceptibles de faciliter le crime organisé par l'usage des armes illícites qu'exploite Daech, afin d'accroître considérablement ses capacités. À cet égard, les efforts louables déployés respectivement par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'UNESCO pour réduire les capacités de Daech à mobiliser et déployer d'énormes ressources à des fins criminelles méritent d'être accrus et soutenus.

La capacité de Daech à acquérir d'abondantes quantités d'armes légères et de petit calibre, qui alimentent l'instabilité et la violence en Afrique, particulièrement au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, mais aussi dans la région des Grands Lacs, est très préoccupante. À cet effet, la réponse coordonnée du continent africain a permis de contrer les activités de Daech et de réduire sa capacité de nuisance. Ayant démontré leur détermination à combattre vigoureusement la menace terroriste sur leur continent, les pays africains doivent légitimement bénéficier de l'appui de la communauté internationale. Cela devrait leur permettre d'initier des opérations d'appui à la paix ciblées, bien planifiées et plus robustes sous mandat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, endossées par le Conseil de sécurité, au cas par cas, comme l'a judicieusement recommandé le Secrétaire général. Pour ce faire, une mobilisation conséquente de ressources financières et logistiques s'impose, y compris par des contributions statutaires de l'Organisation, au nom du principe de l'indivisibilité de la sécurité collective.

Les nombreux défis que les mouvances terroristes posent à la paix et à la sécurité internationales exigent une vigilance continue et une coopération tous azimuts afin de mieux outiller les pays affectés qui éprouvent le besoin de renforcer leurs capacités, notamment dans la maîtrise

des nouvelles technologies de l'information dont se sert Daech pour étendre ses activités criminelles. Il s'agit là d'une exigence fondamentale, car les groupes terroristes continueront à agir de manière opportuniste en essayant de s'établir dans les régions où ils identifient des maillons faibles. C'est ici le lieu de réaffirmer les engagements que nous avons pris dans la déclaration de Dehli et la nécessité de mettre en œuvre ses recommandations pertinentes.

Dans ce même esprit, mon pays se félicite des efforts en cours visant à établir la responsabilité criminelle de Daech pour toutes les atrocités commises. À cet égard, le travail abattu par UNITAD mérite d'être souligné, tout comme les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce faisant, nous devons veiller à maintenir les standards les plus élevés dans la promotion des droits de l'homme dans notre lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 1624 (2005). Nous nous félicitons des mesures courageuses prises par certains États pour assurer la protection des femmes et des enfants des combattants de Daech qui subissent les conséquences des actes terroristes menées par ce groupe,

notamment à travers leur rapatriement dans leur pays d'origine.

La menace grandissante liée aux activités de Daech exige un renforcement de la coopération à l'échelle régionale et internationale. Je tiens à cet égard à féliciter le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, pour les efforts entrepris par son bureau pour promouvoir une réponse ciblée, aussi bien au niveau régional que global, face au fléau du terrorisme.

Pour conclure, il est important de rappeler les défis que la menace terroriste engendrée par Daech continue de poser, avec une activité particulière en Afrique et dans les zones de conflit. Nous devons également continuer à agir avec un sens accru de responsabilités partagées et renforcer la coopération internationale afin de relever plus efficacement la menace à laquelle nous faisons tous face. Cela implique une solidarité sans faille visant à mieux outiller les pays et les régions les plus exposés et ne disposant pas nécessairement de tous les moyens requis pour relever les défis que posent la progression de la menace terroriste dans le monde.

La séance est levée à 12 h 10.